Évaluation et notation

Principes:

L'évaluation et la notation sont régies par les principes suivants:

- l'évaluation est l'appréciation du niveau d'apprentissage atteint par l'étudiant par rapport aux objectifs des cours, des activités et des programmes;
- l'évaluation est partie intégrante du cycle d'apprentissage;
- l'Université doit attester l'atteinte des objectifs des cours et des programmes;
- l'évaluation de l'étudiant dans un cours est de la responsabilité du professeur ou de l'équipe pédagogique; celle de l'étudiant dans un programme est de la responsabilité du directeur du module;
- l'évaluation de l'étudiant porte normalement sur l'ensemble des éléments prévus au plan de cours. En aucun cas l'un des modes d'évaluation suivants: l'auto-évaluation, l'examen final ou le travail de groupe, s'ils existent, ne peut intervenir dans l'évaluation globale pour plus de cinquante (50 pour cent). La qualité du français écrit est prise en compte dans l'évaluation des apprentissages selon la Politique relative à la qualité de l'expression française écrite en vigueur à l'Université; l'évaluation doit être appropriée: elle est effectuée en relation avec les objectifs à mesurer;
- l'évaluation doit être valide: elle doit porter avant tout sur l'atteinte des objectifs de l'activité et minimiser l'influence des facteurs extrinsèques;
- l'évaluation est continue en ce qu'elle tient compte, pendant toute la durée du cours, de tous les éléments susceptibles de révéler le niveau d'apprentissage et de formation de l'étudiant;

Considérant la nature qualitative de ce que l'on veut mesurer, la notation littérale est utilisée. (Source: Régime des études de premier cycle).

Le système de notation pour les cours du 1er cycle est présenté ci-dessous:

A+	
A Excellent	E: échec
A-	
B+	
B Très bien	I : Incomplet
B-	

C+	
C Moyen	S: Exigence satisfaite
C-	
D+ Passable	
D	

La lettre S est utilisée de façon exceptionnelle sur approbation de la Commission des études.

La lettre E signifie que l'étudiant doit reprendre le cours.

La notation I doit être convertie en lettre dans les quatre semaines suivant la fin de la session.

Pour ce qui est de la notation des activités au 2e cycle, selon le Régime des études de cycles supérieurs, la notation littérale utilisée pour indiquer l'appréciation globale du niveau d'apprentissage atteint par un étudiant relativement aux objectifs d'une activité de scolarité est la suivante:

A+, A, A-

B+, B, B-

C+, C

E: échec

S: Cette lettre indique, selon la notation "succès/échec", que le cours est réussi. L'utilisation de cette notation est régie par l'établissement.

V: Cours suivi et réussi dans une université hors Québec dans le cadre d'une autorisation d'études hors établissement; il n'entre pas dans le calcul de la moyenne cumulative.

Pour ceux et celles qui font une évaluation numérique pour ensuite la convertir en lettre, la nouvelle grille de conversion est disponible au lien suivant:

http://www4.uqo.ca/direction-services/vrer/bvrer/documents/grille-notation-2010.pdf.

Il est à noter qu'une politique relative à l'administration des examens écrits dans les cours de premier cycle est en vigueur à l'UQO. Cette politique est disponible sur le site web de l'UQO à l'adresse suivante: http://www.uqo.ca/direction-services/vrer/bvrer/documents/politique-examen.pdf.